



Espionnage sur Facebook

Par **Jdbrh**, le **06/06/2020 à 14:38**

Bonjour,

Depuis ma séparation avec la mère de mes enfants en 2015, mon compte Facebook est espionné par une de ses amies. Mes publications y sont pourtant réserver à mon strict cercle de relations. Mon ex compagne divulgue mes commentaires, mes réactions, mes postes, mes réponses à ses amis et à sa famille et pire, se sert de ce que j'écris contre moi en parlant à mes enfants et en me dénigrant auprès d'eux.

Une association de défense à Lyon LAVI m'aide dans mes démarches. Et me soutient dans la rédaction de plainte auprès du procureur de la République de Lyon.

Puis je considéré le fait d'être surveillé sur les réseaux sociaux comme étant de la violation de vie privée ? Comment puis je me défendre ?

Merci pour vos réponses.

Jean David Berlier,Lyon.

Par **youris**, le **06/06/2020 à 15:10**

bonjour,

je fais une réponse non juridique,

dès l'instant ou vous allez sur internet, il faut considérer que votre vie privée risque de ne pas être respectée.

salutations

Par **Jdbrh**, le **06/06/2020 à 16:22**

J'en suis tout a fait conscient. Mais étant donné que mes informations personnelles ainsi que mes publications ne sont n'y réservées qu'à mon cercle de connaissances, est ce que cela ne pourrait il pas s'apparenter à mon cercle de vie privée, puisque mon ex compagne n'a plus

accès à mon profil ni au contenu de ce que je publie.

Par **youris**, le **06/06/2020 à 16:38**

il me semblait que l'utilisateur pouvait filtrer l'accès à ses données.

si des personnes que vous n'avez pas sélectionnées peuvent accéder à vos données, c'est le site qui est responsable.

sinon ce sont vos amis qui permettent à des "étrangers" d'accéder à vos données.

Par **tomrif**, le **06/06/2020 à 16:45**

bonjour,

le délit d'atteinte à la vie privée n'est pas commis dans ce que vous dites, donc une action au pénal est voué à l'échec.

c'est au civil qu'il faut penser dans votre cas.

Par **Cousinnestor**, le **31/08/2022 à 21:47**

Hello !

JDBRH, si dans ce réseau social "*vos informations personnelles ainsi que vos publications sont réservées à votre cercle de connaissances*", pouvez-vous confirmer comment votre ex peut avoir connaissance des informations et publications personnelles en question, alors qu'elle ne fait plus partie des membres autorisés dans ce cercle ?

A+